

Bureau du 21 mars 2005

Décision n° B-2005-3065

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Voie nouvelle - Création de voirie - Approbation d'un détail estimatif et de deux dossiers de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 10 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un détail estimatif et un dossier de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux de création d'une voie nouvelle (VN 38) à Décines Charpieu.

La création de la voie nouvelle n° 38 dénommée rue Benjamin Delessert qui fait partie de la requalification des zones et parcs industriels de la zone industrielle La Soie La Rize et qui est inscrite dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) au titre du développement économique pour la période 2004-2007 (délibération n° 2003-1538), porte le numéro 893 sous opération n° 10.

Cette opération a pour objectifs d'assurer :

- une voirie de liaison entre l'avenue Franklin Roosevelt et l'avenue des Bruyères,
- l'amélioration de la desserte de la zone Industrielle de la Soie la Rize et d'en faciliter le fonctionnement interne.

L'emprise du projet comprend :

- l'aménagement de la VN 38 comporte une chaussée de 420 mètres linéaires de longueur et 7 mètres de large en enrobé (y compris les trottoirs) ainsi que des zones de stationnement poids lourds,
- une zone verte plantée pouvant accueillir un véhicule de restauration rapide,
- la gestion par feux tricolores du carrefour Benjamin Delessert (VN 38), avenue Franklin Roosevelt,
- des travaux de rétablissement de clôtures et de portails d'accès réalisés à l'alignement.

Le montant global de cette opération est :

- études	13 700 € TTC
- travaux	880 000 € TTC
- total	<u>893 700 € TTC</u>

Les travaux à réaliser, d'un montant de 880 000 € TTC, sont allotés de la façon suivante :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : travaux de maçonnerie : reconstitution de clôtures,
- lot n° 3 : travaux de plantation,
- lot n° 4 : travaux d'assainissement,
- lot n° 5 : travaux de serrurerie,
- lot n° 6 : travaux de signalisation lumineuse,
- lot n° 7 : travaux de signalisation horizontale,

- lot n° 8 : mission coordination-sécurité,
- lot n° 9 : plan de récolement voirie ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - les travaux pour un montant de 880 000 € TTC,
- b) - le présent détail estimatif et les dossiers de consultation des entrepreneurs.

2° - **Le lot** n° 1 : travaux de voirie et le lot n° 2 : travaux de maçonnerie seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

3° - **Le lot** n° 4 sera traité sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de l'eau.

4° - **Les lots** n° 3 et 5 à 8 seront traités sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par la direction de la voirie.

5° - **Le lot** n° 9 sera traité sur les marchés annuels traités par voie d'appels d'offres et conclus à cet effet par la direction des systèmes d'information et de télécommunications.

6° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

7° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'opération n° 0893, individualisée le 24 novembre 2003, pour un montant de 4 218 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,